

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT

TEL. : 04.70.67.11.89. / FAX : 04.70.67.61.25.

DEL20220919-114

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est réuni le dix-neuf septembre de l'an deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures dix-huit, à Meillard.

Membres en exercice : 39

Date de convocation : 13 septembre 2022

Membres présents : 31

Acte rendu exécutoire le : 22 septembre 2022

Membres votants : 37

Date de publication : 22 septembre 2022

Secrétaire de séance : M. Damien CLUZEL

Président de séance : M. Jean-Marc DUMONT, Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

Etaient présents : M. François ENOUX commune d'Agonges ; M. François REGNAULT commune d'Autry Issards ; Mme Séverine BERTIN, Mme Annik BERTHON, Mme Ginette ROUZEAU, M. Michel AUBAILLY, M. Christian AUBOUARD, M. Ludovic CHAPUT, M. Jean-Luc LEMAIRE commune de Bourbon l'Archambault ; Mme Brigitte OLIVIER, M. Didier AUCLAIR commune de Buxières les Mines ; M. Jacques FERRANDON commune de Châtel de Neuve ; M. Patrick CHALMIN commune de Chatillon ; M. Damien CLUZEL commune de Cressanges ; M. Maurice CHOPIN commune de Deux-Chaises ; M. Gérard VERNIS commune de Franchesse ; M. Eric SONIVAL commune de Gipy ; M. Stéphane LELONG commune de Le Montet ; M. Yves SIMON commune de Meillard ; M. Jean-Marie PAGLIAI commune de Meillers ; M. Guy DAUCHAT, M. Yves PETIOT commune de Noyant d'Allier ; M. Thierry GUILLOT commune de Rocles ; Mme Annie BOURCIER commune de Saint-Aubin-le-Monial ; M. Daniel GUEULLET commune de Saint-Menoux ; M. Daniel BLANCHET commune de Saint-Sornin ; M. Rémy GUILLEMINOT commune de Treban ; M. Jean-Marc DUMONT commune de Tronget ; Mme Nicole PICANDET commune de Vieure ; M. Pierre THOMAS, M. Sébastien THOMAS commune d'Ygrande.

Absents excusés : Mme Joëlle BARLAND ; M. Gille DENIS ; Mme Marie-Françoise LACARIN ; Mme Françoise GUILLEMINOT

Pouvoir de vote : M. Jany POIRIER donne pouvoir à Mme Nicole PICANDET ; M. Olivier GUIOT donne pouvoir à Mme Annie BOURCIER ; Mme Sylvie EDELIN donne pouvoir à M. Pierre THOMAS ; M. Cyrille CURTON donne pouvoir de vote à M. Daniel GUEULLET ; M. Didier THEVENOUX donne pouvoir à M. Gérard Vernis ; M. Sylvain RIBIER donne pouvoir à M. Daniel BLANCHET.

BOC BOC BOC

Objet : DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA CONCLUSION DE BAUX
ET CONVENTIONS DE LOCATION DES GITES, DU BASSIN
D'APPRENTISSAGE, DE L'ESPACE BOCAGE ET DE L'ATELIER

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que « le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble » peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1. Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. De l'approbation du compte administratif ;
3. Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5. De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6. De la délégation de la gestion d'un service public ;
7. Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ».

Il est proposé au conseil Communautaire de déléguer au bureau Communautaire la possibilité de conclure les baux et conventions de location et de mise à disposition des gites d'entreprises, du bassin d'apprentissage, de l'espace bocage et de l'atelier.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE
A l'unanimité

- De déléguer au bureau communautaire la possibilité de conclure les baux et conventions de location et de mise à disposition des gites d'entreprises, du bassin d'apprentissage, de l'espace bocage et de l'atelier,
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Voix pour 37, voix contre 0, abstention 0

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,



Jean-Marc DUMONT

